

	chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.	100,000 00
	Administration de la <i>Loi taxant les profits d'affaires</i> 1916 et de la <i>Loi de l'impôt de guerre sur le revenu</i> , 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil, et les positions susdites et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de \$6,500 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu.	2,000,000 00

DIVERS

539	Pour traitement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil, à E. D. Lennie, percepteur intérimaire des Douanes et de l'Accise à Montréal.	1,200 00
-----	---	----------

DOUANES ET ACCISE

	Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes sur le revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission; pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu—Crédit supplémentaire.	881,835 00
540	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection du service de surveillance, y compris ceux qui sont au service de la Commission des Douanes—et montant requis pour créer des positions et nommer des évaluateurs, nonobstant la loi du Service civil, et lesdites positions et ledit personnel ainsi nommé devant être entièrement soustrait à ladite loi—Crédit supplémentaire.	100,000 00
	Pour payer à Mme Charles E. McDonald, la veuve de C. E. McDonald, sous-percepteur des Douanes et de l'Accise à Port Borden, I. P.-E., qui fut tué.	500 00
	Allocation de sympathie à Mme W. J. Irwin, la veuve de W. J. Irwin, examinateur de douane et d'accise au port d'Edmonton, Alta, qui a été tué.	500 00
	Allocation de sympathie à M. Joseph Laurent Doiron, fonctionnaire douanier du service de surveillance à Matapédia, P.Q., pour la perte d'un bras à la suite d'un accident en service.	500 00
	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service de surveillance—Crédit supplémentaire pour la nomination de M. F. W. Cowan au poste de chef du Service de surveillance des Douanes et de l'Accise, nonobstant la loi du Service civil, au traitement de \$5,000 par année, à partir du 1er mars 1927.	5,416 66